

Article

« Les enjeux du partenariat aujourd'hui »

Jean-François René et Lise Gervais

Nouvelles pratiques sociales, vol. 14, n° 1, 2001, p. 20-30.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/008322ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca



Dossier : LA DYNAMIQUE PARTENARIALE : UN ÉTAT DE LA QUESTION

Les enjeux du partenariat aujourd'hui

*Jean-François RENÉ
École de travail social
Université du Québec à Montréal*

*Lise GERVAIS
Centre de formation populaire*

Les années 1990 ont été marquées par des mutations importantes quant à la nature des rapports que l'État québécois entretient avec différents acteurs sociaux œuvrant dans divers champs d'intervention. Elles ont été traversées par ce qu'il est parfois convenu d'appeler la « dynamique partenariale », dans la mesure où le partenariat domine un très grand nombre de formes d'action et de collaboration comme la santé et les services sociaux, le développement économique local et régional, l'économie sociale, ou encore les pratiques d'insertion socioprofessionnelle. En ce début de décennie 2000, l'omniprésence d'une telle dynamique n'est pas unique à la société québécoise bien qu'elle occupe ici, tant dans les pratiques que dans les politiques, une place significative.

Derrière la notion de partenariat, nous retrouvons un certain nombre de concepts cousins, comme la concertation et l'intersectorialité, qui seront repris dans le cadre de certains articles présentés dans ce dossier. Ces concepts, porteurs de nuances, décrivent certains niveaux de relations et qualifient, en

quelque sorte, la nature des rapports qu'entretiennent les acteurs concernés (Bilodeau, 2000 ; Panet-Raymond et Bourque, 1991). Utilisant la notion de collaboration comme terme générique, Landry (1994) présente une typologie hiérarchique des relations possibles entre différents acteurs organisés. En ce qui a trait aux interactions peu formelles, nous retrouvons les consultations et les échanges d'informations. À l'opposé sont considérées comme très formelles des collaborations qui favorisent l'intégration de pratiques distinctes, telle la cogestion. Entre les deux se situent les notions de partenariat et de concertation, qui sont des relations relativement structurées et formalisées, mais au sein desquelles les collaborateurs conservent leur existence propre (Landry, 1994 : 14).

Sur le terrain nombreuses sont les formes de collaboration qui témoignent de liens peu formels, à caractère ponctuel, pouvant mobiliser un petit nombre d'acteurs. On pense ici à des ententes de services (par exemple, le partage de locaux) ou encore à la référence de clientèle. Bien que décrivant des formes de relations plutôt réduites, à première vue sans grande conséquence pour les acteurs en présence, ces collaborations, que l'on doit encore évaluer, occupent une place non négligeable dans le travail quotidien des ressources concernées, qu'elles soient institutionnelles ou communautaires.

La notion de concertation apparaît, quant à elle, plus lourde de sens. Elle fait appel à des rapports plus réguliers entre des acteurs organisés. Au Québec, elle se matérialise dans ce que l'on appelle couramment des tables de concertation autour desquelles sont réunis de nombreux acteurs qui se sentent interpellés et concernés par une problématique particulière. Ces tables sont présentes dans divers secteurs d'activités : l'éducation populaire, le logement, l'insertion socioprofessionnelle, le développement local. Leurs participants s'intéressent à des populations et à des problématiques spécifiques – les jeunes, les femmes, les immigrants, la santé mentale, la toxicomanie, etc. La concertation cherche généralement à favoriser, sur le terrain, le développement d'objectifs communs (White, Mercier et Roy, 1993). Nous pensons ici à des objectifs d'information et de sensibilisation orientés vers la communauté, ou encore à des actions ponctuelles sur le territoire. La concertation ferait donc naître des liens un peu moins structurés, moins formels que ceux du partenariat.

Pour sa part, le partenariat renvoie à des pratiques qui engagent davantage les partenaires dans une démarche commune. Il y a ici un projet, un programme majeur à développer. Comme définition initiale, nous pourrions le concevoir comme un « rapport complémentaire et équitable entre deux parties, différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement, fondé sur un respect et une reconnaissance

mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance [...] L'objet du partenariat peut être la création commune d'un projet ou d'une ressource» (Panet-Raymond et Bourque, 1991 : 64).

Enfin, il est difficile de passer sous silence l'action intersectorielle, qui se traduit généralement par des collaborations entre des acteurs mobilisés autour de questions de santé publique et de bien-être. Proche de la notion de partenariat, l'action intersectorielle cherche à mobiliser divers secteurs d'activités (par exemple, la santé et les services sociaux, le milieu scolaire, le monde municipal, le milieu communautaire). C'est cette exigence qui la distingue le plus du partenariat. En fait, l'action intersectorielle réunit « des ressources de divers secteurs d'activités, possédant des mandats complémentaires et des fonctionnements parfois différents, afin de mettre en place un plan d'action global pour résoudre un problème complexe » (Ouellet, Paiement et Tremblay, 1995 : 3).

LE RISQUE D'UNE GESTION INSTRUMENTALISÉE DU SOCIAL

Les premières grandes pratiques partenariales québécoises se développent au cours des années 1980. Elles touchent d'abord à quelques secteurs d'intervention, dont le secteur de la santé mentale et celui du développement économique local. Dans le domaine de la santé mentale, le partenariat est le fer de lance d'une politique publique qui ouvre la porte à la participation de l'ensemble des acteurs concernés (Lamoureux, 1994). En ce qui a trait au développement économique communautaire, rappelons plus particulièrement la mise en place des premières Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), qui mobilisent, dans leurs milieux respectifs, de nombreux partenaires provenant de divers secteurs de la société (ressources gouvernementales, municipalités, entreprises privées, groupes communautaires ; Favreau et Lévesque, 1996).

À la suite de ces premières expériences de partenariat, on retrouve cette notion au centre de l'ensemble de la réforme de la santé et des services sociaux. En témoigne la composition des divers conseils d'administration ou comités consultatifs propres aux nouvelles structures qui ont vu le jour. Ainsi, au sein des Régies régionales de la santé et des services sociaux, siègent dans une même instance décisionnelle des élus municipaux, des représentants des établissements, des groupes communautaires et des agents socioéconomiques de la région. Le même phénomène prévaut en ce qui concerne la composition de la Commission des partenaires du marché du travail. Avec la venue des Centres locaux de développement, la notion d'intersectorialité apparaît comme la pierre angulaire de la politique de développement régional et local du gouvernement québécois. C'est ainsi qu'à la même table s'assoient le

monde municipal, le milieu des affaires, les institutions, les syndicats et les organismes communautaires. Enfin, la dynamique partenariale traverse autant les grands événements nationaux, tels le Sommet économique (1996) et le Sommet de la jeunesse (2000), qu'une multitude de pratiques locales et régionales mises en place depuis le milieu des années 1980. Tout en soutenant le développement de ces collaborations étroites et formelles, les années 1990 seront traversées par divers points de vue qui s'affrontent et témoignent des débats entourant le déploiement de telles pratiques. Au printemps 1994, la revue *Nouvelles pratiques sociales* organisera même un colloque sur le thème de l'arrimage entre le communautaire et l'institutionnel. Dans l'ensemble, deux positions prédominent : l'une qui perçoit le partenariat comme un espace de récupération du mouvement communautaire ; l'autre qui voit dans cette approche l'occasion de développer une nouvelle manière de penser et de vivre les rapports sociaux, une approche qualifiée de « concertation conflictuelle ».

Notons que de cette seconde thèse découlent différentes appréciations de la nouvelle conjoncture. Certaines de ces appréciations sont résolument optimistes, qualifiées même d'offensives, devant le développement d'arrimages entre le communautaire et le secteur public (Vaillancourt, 1994). D'autres observateurs semblent plus critiques, voire plus méfiants, et se préoccupent, entre autres, du pouvoir effectif des différents partenaires et de l'éventuelle difficulté pour certains mouvements sociaux, tel le mouvement communautaire, de prendre véritablement leur place dans les divers lieux de partenariat (Panet-Raymond, 1994). Notons qu'une telle préoccupation subsiste encore aujourd'hui dans l'esprit de plusieurs acteurs. Quelques années plus tard, à l'aube des années 2000, ce qui étonne devant l'ampleur du phénomène, ce n'est pas tant le nombre de secteurs investis que la pénétration du paradigme à tous les niveaux de la vie en société. En ce sens, le partenariat se révèle une nouvelle manière de penser, de structurer les rapports sociaux, tant au plan local que national. Un tel déploiement de pratiques partenariales nous porte à croire, en ce début de XXI^e siècle, que l'idée de partenariat s'impose comme un modèle, voire comme un paradigme dominant.

Ce paradigme se substitue à des modes de gestion plus centralisés, construits autour de l'État-nation, reflet d'une époque encore récente où la société était traversée par des rapports plus conflictuels entre l'État et les acteurs issus des grands mouvements sociaux. Nous retrouvons alors une perception des enjeux sociopolitiques dominée par l'idée de classes sociales, de mouvements en lutte, en conflit contre les formes de domination existantes, qu'elles soient économiques, sexuelles ou raciales. Aujourd'hui, la portée de ces discours critiques s'est pour le moins atténuée, voire dans certains cas marginalisée. La grande majorité des acteurs semblent disposés à jouer le jeu de la nouvelle dynamique partenariale. Il faut cependant noter

qu'à la participation officielle de représentants des mouvements sociaux se superposent des mobilisations parallèles, comme ce fut le cas lors du Sommet économique et du Sommet de la jeunesse. En fait, le partenariat apparaît comme l'expression d'une nouvelle manière de gérer le social, comme un nouveau modèle de régulation qui vise à assurer une plus grande cohésion à l'intérieur de la société. À ce titre, le partenariat rejoint cette recherche de cohésion sociale qui préoccupe entre autres les élites canadiennes (Jenson, 1998). Comme le souligne Paul Bernard, « la cohésion sociale appelle une implication dans la gestion des affaires publiques, dans des partenariats et dans le tiers secteur, par opposition au désenchantement politique » (2000 : 55). Or, pour qu'il y ait une plus grande cohésion sociale, il est impérieux de développer la participation sociale, afin de contrer cette passivité des acteurs, omniprésente dans les sociétés occidentales (Jenson, 1998). De là, la mobilisation de tous pour prévenir les problèmes sociaux que pourrait engendrer un manque de cohésion dans le contexte de la mondialisation de l'économie (Jenson, 1998).

En conséquence, le partenariat élargit la responsabilité, voire l'imputabilité, à un plus grand nombre de partenaires. La responsabilité n'incombe plus à l'État ou au marché, mais à tous les acteurs concernés par la question. Au même titre que nous sommes de plus en plus responsables de notre devenir personnel, les acteurs organisés, entre autres ceux qui représentent le mieux les communautés, deviennent les principaux responsables de la résolution des problèmes sociaux et économiques présents au sein de leur propre communauté. Notons ici qu'une telle mutation n'est pas nouvelle. Au Québec, elle est sous-jacente aux réformes antérieures en santé et dans les services sociaux. Déjà, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, certains analystes font état de cette nécessaire mobilisation de la communauté afin d'assurer le développement de conduites préventives favorisant une meilleure gestion du tissu social (Renaud, 1984). Plus récemment, comme le soulignent Beauchemin et Beauchemin (1998 : 146) en se servant de l'exemple de la réforme de la sécurité du revenu, nous assistons à une « reconstruction de l'éthique de la solidarité. La réforme en propose une redéfinition [...] en vertu de laquelle la solidarité pose d'abord les obligations de l'acteur vis-à-vis de la société. Ce qui s'estompe ici, c'est [...] la responsabilité de la société vis-à-vis de tous ceux qui [...] sont dans le besoin et doivent être protégés ». Ce faisant, « l'État participe à la structuration d'un lien social dans lequel il n'est plus qu'un acteur, parmi d'autres, qui tente d'assurer un minimum de cohésion en se conformant aux grandes orientations économiques » (Beauchemin et Beauchemin, 1998 : 146).

Or, dans les métamorphoses de la question sociale, Robert Castel (1995 : 474) rappelle qu'il n'y a pas de cohésion sociale sans protection sociale. Il rappelle également le rôle de régulateur que jouait, il n'y a pas si longtemps,

l'État dans les relations entre les partenaires sociaux, créant une sorte d'arbitrage permanent entre, par exemple, les patrons et le mouvement ouvrier, compte tenu de la place centrale qu'occupaient les relations de travail au cœur du fordisme (Castel, 1995 : 381-382). L'État était alors le garant des droits sociaux. Devant l'abdication, du moins relative, de l'État, l'auteur s'interroge : « quelles garanties a-t-on que les nouveaux dispositifs transversaux, partenariaux, globaux, etc. ne donnent pas naissance à des formes de néopaternalisme ? » (1995 : 471). Il n'est pas dit, cependant, qu'une telle reconfiguration des rapports entre acteurs organisés ne produise que des effets négatifs, qui s'éloignent des principales revendications des mouvements sociaux. La nostalgie d'un État hypercentralisé ne nous semble pas la voie de l'avenir. Castel lui-même reconnaît que l'on « ne peut pas avoir dénoncé l'hégémonie de l'État sur la société civile, le fonctionnement bureaucratique et l'inefficacité de ses appareils, [...] et condamner des transformations qui prennent en compte la particularité des situations et en appellent à la mobilisation des sujets » (1995 : 473). Au même titre que l'« on ne peut pas davantage faire l'impasse sur le coût de ces transformations pour certaines catégories de la population » (1995 : 473). En fait, la dynamique partenariale actuelle « oblige » en quelque sorte tous les acteurs à se mettre en mouvement, voire à sortir de positions souvent trop figées, dominées par une évidente inertie face à de nouvelles manières de faire. En conséquence, une plus grande participation sociale, une mobilisation des différents acteurs sociaux dans des projets collectifs, une plus grande place aux communautés et aux citoyens dans la définition de leur devenir, voilà autant d'effets qui comportent des vertus et qui peuvent, à certaines conditions, favoriser l'avènement d'une société plus juste et plus équitable.

Par contre, nous pensons que, dans la présente conjoncture, le partenariat se déploie sans qu'aient eu lieu les débats nécessaires quant à la place dévolue aux différents secteurs de la société. À l'heure actuelle, l'impression qui s'en dégage atteste d'un certain retrait de l'État, jumelé à l'omnipotence des marchés qui déterminent la donne. Les impératifs économiques poussent en ce sens, rendant incontournables les pratiques partenariales, tel un effet de mode. D'une manière générale, les expériences partenariales occupent trop souvent un espace social et politique non défini. Dans certaines circonstances, la concertation s'impose, devient nécessaire, voire incontournable, sans qu'au préalable les partenaires en arrivent à s'entendre sur la pertinence même de son existence et sur le sens à donner à cette démarche commune. Il y manque alors ce travail, essentiel, visant à définir le rôle de chacun, le pourquoi du partenariat, et les étapes à suivre pour y arriver. Dans le pire des cas, certains acteurs imposent la dynamique partenariale, et c'est aux autres de suivre, tant bien que mal. On peut aussi facilement s'imaginer que lorsqu'il y a des sous à la clé, il est difficile pour le communautaire de refuser toute forme de participation.

À l'opposé, subsistent parfois des concertations locales ou régionales bien au-delà des besoins qui en ont favorisé la mise en place. Démarrées sur la base d'une problématique collectivement partagée, elles tendent à se perpétuer sans nouveau contenu pour alimenter la démarche, sans réelle redéfinition des objectifs. S'installe alors un certain vide qui alimente le sentiment de perdre son temps, de tourner en rond. C'est ainsi que le partenariat ou la concertation s'effritent, laissant toute la place et le pouvoir à ceux qui y trouvent encore leur compte. Ainsi, il ne faut guère se surprendre qu'une proportion non négligeable des expériences partenariales en cours soit exposée à une évidente tendance à l'utilitarisme. C'est parfois le cas dans des lieux de concertation plus circonscrits (souvent locaux ou régionaux), au niveau tant du nombre de partenaires que de la mission. C'est également vrai pour ces mégapartenariats qui se développent depuis quelques années et qui sont de véritables consortiums aux multiples ramifications. Pensons ici à l'actuelle multiplication des partenariats qui unissent la recherche à divers acteurs sociaux concernés par une problématique commune. Trop souvent, ces « alliances » sont créées rapidement, sans que l'on prenne le temps d'en consolider collectivement les assises. L'argent est là et il prédéfinit le sens. Or, une telle propension à l'utilitarisme des partenariats semble piéger de nombreuses démarches. À nos yeux, il est impérieux de se pencher sur la finalité même des partenariats, sur les processus qui les engendrent, qui fondent leurs assises, au risque, sinon, de voir s'imposer une logique de résultats à tout prix, qui alimenterait la fonction de gestion du social de ces nouvelles manières de faire. Se pose alors la question du statut du partenariat au sein du social : serait-ce un nouvel outil de contrôle ou un levier de développement ? De notre point de vue, rien n'est joué, mais c'est le premier défi qui émerge des pratiques récentes sur la question.

ÉQUILIBRE ET ÉQUITÉ ENTRE LES PARTENAIRES

Une fois les partenariats établis, inviter autour d'une même table des acteurs différents, souvent opposés quant à la culture organisationnelle, au discours, à la conception de l'imputabilité et au choix des stratégies à mettre en œuvre, n'est pas sans causer plusieurs difficultés. Ici, le caractère asymétrique du partenariat est souvent pointé comme un obstacle majeur à une réelle pratique partenariale. C'est toute la question du pouvoir relatif des acteurs à entreprendre et à entretenir un rapport de nature partenariale qui est alors posée. C'est, à nos yeux, le second défi des pratiques partenariales actuelles et futures, qui peut également fortement entacher les résultats qui découleront de la démarche.

Dans la pratique quotidienne, il n'est pas certain que les organismes impliqués, qu'ils soient institutionnels ou communautaires, vivent de la même

manière les exigences du partenariat. Des groupes peuvent avoir à siéger à une demi-douzaine de tables de concertation, tant locales que régionales. Il va de soi que les effets organisationnels sur les pratiques internes diffèrent et qu'une petite ressource se voit mobilisée beaucoup plus lourdement qu'une institution telle la Direction de la santé publique. Toutefois, malgré les écueils rencontrés et l'évaluation souvent mitigée que font les acteurs impliqués dans de telles dynamiques, ce nouveau paradigme permet d'aborder différemment les problématiques, de nouer des alliances inattendues avec certains partenaires, de sensibiliser et de faire entendre des points de vue qui auparavant n'étaient pas pris en compte dans l'élaboration des actions gouvernementales. Le partenariat est donc porteur à la fois de menaces et de possibilités. Si l'on veut en éviter ou en limiter les effets pervers, il faut s'intéresser aux processus de négociation, de médiation, de compromis qu'ils produisent une fois en place. En fait, il faut s'assurer que ces processus existent bel et bien. Pour Friedberg (1993 : 124), l'explication des comportements réside dans l'intérêt de chacune des parties en présence et dans leur capacité d'action. Comme le souligne l'auteur, dans le cadre d'un échange entre partenaires autour d'une action commune, le pouvoir n'existe pas en soi ; il est présent et il se manifeste dans la relation, qui est aussi, par moments, coopération et qui engendre une négociation.

Il nous semble alors requis de poser la question des rapports entre acteurs. Ces rapports pourraient être considérés comme une forme de transaction à caractère social où le concept de transaction serait une « modalité du rapport social par lequel des acteurs concernés par un enjeu médiatisé par un objet commun développent des intérêts qui sont partiellement complémentaires mais aussi partiellement opposés, chacun s'efforçant de faire valoir son point de vue et d'atteindre ses objectifs » (Voyé, 1992 : 195). Dans le cadre de ce rapport, « les acteurs occupent des positions inégalitaires et le rapport fondamental est un rapport de domination. Mais les acteurs dominés disposent d'une certaine marge de manœuvre » (Blanc, 1992 : 275). Celle-ci réside dans les zones d'incertitudes qui sont le résultat des compétences particulières de chacun (Friedberg, 1993). Bien que, dans la présente conjoncture, le communautaire apparaisse comme l'acteur dominé, il importe de préciser que, malgré cette position initiale, il est possible qu'émerge de la transaction un nouvel équilibre qui déplace le pouvoir, du moins par rapport à certaines questions. En effet, la transaction sociale, qui s'établit sur la base d'un lien volontaire, vise à négocier un espace commun propice à la mise en place et à la réalisation d'actions visant à résoudre un problème social.

Dans ce cadre nouveau, l'expertise des acteurs les plus faibles peut devenir essentielle au devenir du partenariat, dans la mesure où ce sont « des compétences, c'est-à-dire des savoirs pratiques qui permettent de contrôler les incertitudes » (Friedberg, 1993 : 286). Or, le communautaire possède des

compétences et des expertises qui lui sont propres et qui sont de plus en plus reconnues. Il peut tabler sur une identité historiquement constituée, sur des attributs de pratique qui le distinguent du réseau public et qui lui permettent, tant localement que nationalement, de mieux négocier les partenariats en devenir (René *et al.*, 2001). Qui plus est, dans la mesure où ils disposent de plus de latitude, les groupes communautaires ont parfois la possibilité de participer activement à la mise en œuvre des projets, ce qui peut leur conférer une plus grande capacité d'action face aux autres partenaires. Cette perspective rejoint la thèse d'Anthony Giddens qui voit d'abord dans l'action « une conception particulière du pouvoir en tant que capacité des individus à intervenir sur le déroulement des événements » (Martuccelli, 1999 : 512). Dans ce contexte, « si les groupes dominants ont des ressources pour accomplir leurs tâches, les groupes dominés ne sont jamais complètement dépourvus de ressources pour résister ou pour réorienter le contrôle » (Martuccelli, 1999). Et ce processus serait intimement relié au développement de nouvelles compétences et connaissances qui permettraient, par le biais de l'action individuelle et collective, de se réapproprier un certain contrôle de la situation et d'accéder à un plus grand *empowerment* dans ce contexte de modernité avancée (Giddens, 1991 : 138). Nous aurons donc l'occasion, dans ce numéro, de nous pencher sur la place du partenariat aujourd'hui, de chercher à saisir un peu mieux l'état actuel des transactions et de mieux cerner les facteurs qui contribuent à l'établissement d'une collaboration équilibrée et réciproque dans le cadre d'un projet collectivement partagé.

Nous retrouverons, dans ce numéro, une première série d'articles relatant diverses expériences de partenariat qui démontrent l'hétérogénéité, les avantages et les difficultés de ces pratiques. Que ce soit autour d'une problématique comme la violence conjugale (Rondeau *et al.*), la revitalisation d'un territoire socioéconomique en déclin (Lachapelle) ou la continuité des services aux jeunes (Larivière), les auteurs s'intéressent à la question des conditions de réussite de ces expériences, des rapports asymétriques, de leur caractère quelquefois conflictuel mais toujours empreint de compromis et de négociation. Une seconde série d'articles s'intéressent plus particulièrement au rapport entre le mouvement communautaire et l'État. L'un de ces articles traite plus précisément de la question identitaire, c'est-à-dire les pratiques identitaires sujettes aux pratiques partenariales (Caillouette). Un autre porte sur des expériences d'évaluation entre le réseau public et des pratiques communautaires (Garon et Roy). Enfin, un dernier article pose un regard plus général sur certains effets de la dynamique partenariale sur les pratiques des organismes communautaires (Fournier *et al.*).

Bibliographie

- BEAUCHEMIN, S. et J. BEAUCHEMIN (1998). « La réforme québécoise de la sécurité du revenu. La citoyenneté au service d'une solidarité gestionnaire », *Lien social et Politiques*, n° 39, 139-147.
- BERNARD, P. (2000). « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et Politiques*, n° 41, 47-59.
- BILODEAU, A. (2000). *Les conditions de qualité de la planification participative de l'action en partenariat en prévention/promotion de la santé et du bien-être, une question d'innovation sociale*, Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Montréal, Université de Montréal.
- BLANC, M. (1992). *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, 291 pages.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 490 pages.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996). *Développement économique communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 230 pages.
- FRIEDBERG, E. (1993). *Le pouvoir et la règle*, Paris, Seuil/Points, 404 pages.
- GIDDENS, A. (1991). *Modernity and Self-Identity*, Stanford, California, Stanford University Press, 256 pages.
- JENSON, J. (1998). *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politique publique.
- LAMOUREUX, J. (1994). *Le partenariat à l'épreuve*, Montréal, Éditions St-Martin, 235 pages.
- LANDRY, C. (1994). « Émergence et développement du partenariat en Amérique du Nord », dans LANDRY, C. et F. SERRE (sous la direction de), *École et entreprise. Vers quel partenariat ?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 7-27.
- LEBEAU, A., VERMETTE, G. et C. VIENS (1997). *Bilan de l'action intersectorielle et de ses pratiques en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies au Québec*, Québec, Direction de la planification et de l'évaluation, MSSSQ.
- MARTUCCELLI, D. (1999). *Sociologies de la modernité*, Paris, Gallimard/Folio, 709 pages.
- OUELLET, F., PAIEMENT, M. et P.H. TREMBLAY (1995). *L'action intersectorielle, un jeu d'équipe*, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal-centre/CECOM de l'Hôpital Rivière-des-Prairies.
- PANET-RAYMOND, J. (1994). « Les nouveaux rapports entre l'État et les organismes communautaires à l'ombre de la Loi 120 », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, 79-93.
- PANET-RAYMOND, J. et D. BOURQUE (1991). *Partenariat ou pater-nariat ? La collaboration entre établissements publics et organismes communautaires œuvrant auprès des personnes âgées à domicile*, Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 175 pages.
- RENAUD, G. (1984). « Les progrès de la prévention », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 11/51, 35-44.

- RENÉ, J.-F., FOURNIER, D., DUVAL, M. et S. GARON (2001). *Transformations des pratiques des organismes communautaires dans le cadre de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux* (à paraître).
- VAILLANCOURT, Y. (1994). « Éléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 2, 227-248.
- VOYÉ, L. (1992). « Transaction et consensus supposé », dans BLANC, M., *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, 194-213.
- WHITE, D., MERCIER, C. et D. ROY (1993). *Concertation et continuité de soins en santé mentale : trois modèles montréalais*, Montréal, Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la prévention.